

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 2 avril 2024**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19/03/2024

- 1 – Vote du budget
- 2 – Prime pouvoir d'achat
- 3 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 21/03/2024

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine	x		
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme BIELLE Simone

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19/03/2024

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

Madame le Maire informe le conseil des délibérations prises :

2024-009 reprise des voiries et réseaux dans le domaine public et rachat de parcelle. Annule et remplace délibération numéro 2024-003

1- Vote du budget

➤ Subventions associations

Cette année l'école organise un voyage scolaire, sur 2 jours sur le thème « Grimper, ramper, rêver...en Ariège ». Le conseil municipal décide de donner une subvention de 200 € qui sera versée à l'association les Petits Loups Ruxéens. Une subvention va être versée au comité des fêtes de Saint Jean du Falga qui organise la fête du village.

Après débat avec les conseillers, il a été décidé :

Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Souvenir Français	100 €
FNACA	100 €
Gymnastique volontaire	550 €
Les petits loups ruxéens	200 € +200 € voyage scolaire
Les restaurants du cœur	100 €
Société de chasse	100 €
UDSOR 09	50 €
Comité des fêtes Saint Jean du Falga	3300 €

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-10*

➤ Vote des taux

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif. Elle propose le maintien des taux de 2023 pour l'exercice 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-11*

➤ Vote du budget

- Le budget primitif 2024 est soumis au vote par chapitre.
Madame le Maire explique au conseil que dans la section d'investissement, 800 000 € sont affectés pour effectuer des régularisations d'écriture dans l'inventaire pour donner suite à la demande de la trésorerie.
Ces opérations patrimoniales d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écriture sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et recettes.
Il est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-12*

2- Prime pouvoir d'achat

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle (PPAE) peut être versée aux agents.
Après avoir déterminé les sommes en fonction des niveaux de rémunération brute, le conseil donne son accord pour verser cette prime. Ce projet de délibération va être envoyé au Centre de Gestion pour validation.

3- Questions diverses

- OPH : Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de formaliser par écrit le nombre de logements qui avait été accepté lors du conseil du 09/05/2023 au profit de l'Office Public de l'Habitat, soit la construction de 4 villas et 10 logements collectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-13*

- Madame le Maire expose au conseil la demande d'une habitante du village qui souhaite faire pâturer ses chevaux sur une parcelle de la commune au Goutal. Ceci permettrait d'entretenir le terrain qui est en pente. Le conseil donne son accord.

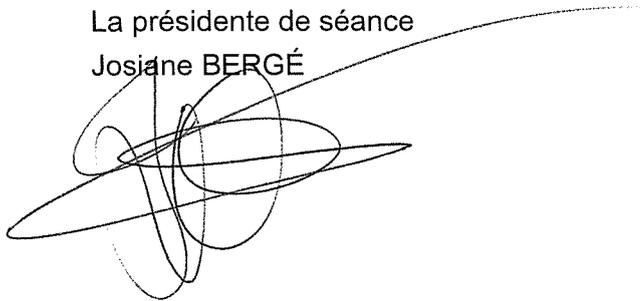
La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-14*

- **Projet local des associations**
Suite à l'esquisse envoyé par le CAUE concernant la réhabilitation du local des associations en logement, Madame le Maire demande au conseil leur avis. Un conseiller demande de créer une pièce ou une terrasse sur le garage. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour faire établir des devis et préparer les demandes de subventions. Étudier les subventions pour les logements conventionnés.
- La station d'épuration sera en service durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La présidente de séance

Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance

Simone BIELLE

